

## Presse (La liberté de la...)

Tocqueville est très attentif à la presse et a lui-même pris sans grand succès la direction du journal *Le Commerce*. Il est également un défenseur avéré de la liberté de la presse, une liberté sans condition. Cette position lui vient, pour une part, de sa volonté de se placer dans le sillage idéologique de Malesherbes qui, de 1758-59, avait rédigé à l'intention du roi cinq *Mémoires sur la Librairie*, prônant la suppression de la censure et l'instauration de la liberté de la presse, puis, en 1788, son *Mémoire sur liberté de la Presse*.

Par « *presse* », Il fallait entendre tout ce qui s'imprimait, et, au premier chef, les livres. Le mot *presse* et l'expression *liberté de la presse* avaient encore ce sens comme en témoigne la sixième édition du dictionnaire de l'Académie, cependant pour Tocqueville, comme pour ses contemporains et pour nous aujourd'hui, l'expression renvoie d'abord aux journaux ; question capitale puisque ce sont les ordonnances de juillet 1830 qui ont déclenché la révolution. La question de la liberté de la presse a été relancée régulièrement depuis lors dans la société française.

Tocqueville défend absolument la liberté de la presse, même si elle pose parfois, inévitablement, problème :

« J'avoue que je ne porte point à la liberté de la presse cet amour complet et instantané qu'on accorde aux choses souverainement bonnes de leur nature. Je l'aime par la considération des maux qu'elle empêche bien plus que pour les biens qu'elle fait. »

Son argumentation repose sur deux idées : d'une part l'impossibilité de mettre en place une censure pertinente ; la censure est un outil politique mais une aberration démocratique. D'autre part, en régime démocratique, la presse est un bien, ou un moindre mal. La liberté de la presse l'une des trois garanties du maintien de la démocratie, avec la liberté des associations et, beaucoup plus délicat, l'existence de citoyens actifs. Il avance trois arguments contre la censure : Aucune limitation de la liberté de la presse n'a de sens ! La censure accroît la résonance des textes, livres, journaux, articles, censurés ! Les défenseurs de la censure affirment toujours parler au nom de la liberté vraie, d'une liberté plus importante... ils aboutissent *volens nolens* au despotisme :

« Si quelqu'un me montrait, entre l'indépendance complète et l'asservissement entier de la pensée, une position intermédiaire où je pusse espérer me tenir, je m'y établirais peut-être; mais qui découvrira cette position intermédiaire ? Vous partez de la licence de la presse et vous marchez dans l'ordre: que faites-vous ? Vous soumettez d'abord les écrivains aux jurés; mais les jurés acquittent, et ce qui n'était que l'opinion d'un homme isolé devient l'opinion du pays. Vous avez donc fait trop et trop peu; il faut encore marcher. Vous livrez les auteurs à des magistrats permanents; mais les juges sont obligés d'entendre avant que de condamner; ce qu'on eût craint d'avouer dans le livre, on le proclame impunément dans le plaidoyer; ce qu'on eût dit obscurément dans un récit se trouve ainsi répété dans mille autres. L'expression est la forme extérieure et, si je puis m'exprimer ainsi, le corps de la pensée, mais elle n'est pas la pensée elle-même. Vos tribunaux arrêtent le corps, mais l'âme leur échappe et glisse subtilement entre leurs mains. Vous avez donc fait trop et trop peu; il faut continuer à marcher. Vous abandonnez enfin les écrivains à des censeurs; fort bien! Nous approchons. Mais la tribune politique n'est-elle pas libre ? Vous n'avez donc encore rien fait; je me trompe, vous avez accru le mal ».

La censure remet obligatoirement en cause la démocratie et mène, inéluctablement, à des abus d'autorité : limiter la liberté de la presse conduit naturellement et nécessairement au despotisme. Entre la totale liberté et le despotisme, il n'y a pas de milieu, on ne peut donc limiter la liberté de la presse de l'extérieur :

« En matière de presse, il n'y a donc réellement pas de milieu entre la servitude et la licence. Pour recueillir les biens inestimables qu'assure la liberté de la presse, il faut savoir se soumettre aux maux inévitables qu'elle fait naître. Vouloir obtenir les uns en échappant aux autres, c'est se livrer à l'une de ces illusions dont se bercent d'ordinaire les nations malades, alors que, fatiguées de luttes et épuisées d'efforts, elles cherchent les moyens de faire coexister à la fois, sur le même sol, des opinions ennemies et des principes contraires ».

La liberté de la presse est particulièrement nécessaire chez les peuples qui vivent en démocratie ; les libertés démocratiques sont intrinsèquement liées à la liberté de la presse qui en est condition nécessaire mais non suffisante.

La souveraineté du peuple et la liberté de la presse sont donc deux choses entièrement corrélatives: la censure et le vote universel sont au contraire deux choses qui se contredisent et ne peuvent se rencontrer longtemps dans les institutions politiques d'un même peuple. Parmi les douze millions d'hommes qui vivent sur le territoire des États-Unis, il n'en est pas un seul qui ait encore osé proposer de restreindre la liberté de la presse ».(...)

« En Amérique, comme en France, (la liberté de la presse) est cette puissance extraordinaire, si étrangement mélangée de biens et de maux, que sans elle la liberté ne saurait vivre, et qu'avec elle l'ordre peut à peine se maintenir ».

Elle constitue donc une garantie majeure de la démocratie contre les abus de toute nature :

« Chez certaines nations qui se prétendent libres, chacun des agents du pouvoir peut impunément violer la loi sans que la Constitution du pays donne aux opprimés le droit de se plaindre devant la justice. Chez ces peuples il ne faut plus considérer l'indépendance de la presse comme l'une des garanties, mais comme la seule garantie qui reste de la liberté et de la sécurité des citoyens.

Si donc les hommes qui gouvernent ces nations parlaient d'enlever son indépendance à la presse, le peuple entier pourrait leur répondre: laissez-nous poursuivre vos crimes devant les juges ordinaires, et peut-être que nous consentirons alors à ne point en appeler au tribunal de l'opinion. (...)

Elle constitue à elle seule un contre-pouvoir et, d'une certaine façon un corps intermédiaire :

« L'égalité isole et affaiblit les hommes; mais la presse place à côté de chacun d'eux une arme très puissante, dont le plus faible et le plus isolé peut faire usage. L'égalité ôte à chaque individu l'appui de ses proches; mais la presse lui permet d'appeler à son aide tous ses concitoyens et tous ses semblables. L'imprimerie a hâté les progrès de l'égalité, et elle est un de ses meilleurs correctifs. Je pense que les hommes qui vivent dans les aristocraties peuvent, à la rigueur, se passer de la liberté de la presse; mais ceux qui habitent les contrées démocratiques ne peuvent le faire. Pour garantir l'indépendance personnelle de ceux-ci, je ne m'en fie point aux grandes assemblées politiques, aux prérogatives parlementaires, à la proclamation de la souveraineté du peuple. Toutes ces choses se concilient, jusqu'à un certain point, avec la servitude individuelle; mais cette servitude ne saurait être complète si la presse est libre. La presse est, par excellence, l'instrument démocratique de la liberté ».

C'est elle qui peut assurer la défense de l'individu contre la puissance de l'État, de l'opinion publique, ou de toute forme d'oppression, mais elle est en même temps ambivalente ; elle peut elle-même se mettre au service d'une opinion publique liberticide :

Il n'y a donc pas de solution ; la presse n'est pas un bien absolu, elle peut être un bien relatif, ou un moindre mal. Elle peut devenir elle-même un vecteur, un agent de l'oppression :

« Un journal ne peut subsister qu'à la condition de reproduire une doctrine ou un sentiment commun à un grand nombre d'hommes. Un journal représente donc toujours une association dont ses lecteurs habituels sont les membres.

Cette association peut être plus ou moins définie, plus ou moins étroite, plus ou moins nombreuse; mais elle existe au moins en germe dans les esprits, par cela seul que le journal ne meurt pas. »

Comment donc s'assurer des dérives possibles de la presse ?

Il n'existe et ne peut exister aucune garantie, le problème est le même que pour la censure : qui imposerait à la presse une ligne de conduite ? laquelle ? Au nom de quoi ou de qui ? Ici encore Tocqueville est pascalien et souligne l'incertitude et la relativité des choses : « *Vérité au deçà des Pyrénées, erreur au-delà* »...

Il faudrait bien une déontologie de la presse (Tocqueville n'emploie pas le mot), elle ne saurait en aucun cas venir de l'extérieur.

Peut-elle venir de la presse elle-même ? C'est un autre problème...